

Date: Le mercredi 19 mai 1999 - n° 32  
Heure: 10 heures  
Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 01.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

Mme Normandeau (Bonaventure) propose :

QUE l'Assemblée nationale s'assure que le gouvernement du Québec donne dans les faits, à la Régie de l'énergie, toute l'indépendance nécessaire à l'exercice de son mandat initial.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 5 minutes sont accordées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par le député indépendant pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de Mme Normandeau.

Au cours de son intervention, M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la motion de la députée de Bonaventure soit amendée comme suit :

- 1° en remplaçant les mots « du Québec donne dans les faits » par les mots « continue d'accorder »;

2° en remplaçant les mots « l'exercice de son mandat initial » par les mots « la mise en oeuvre de sa loi constitutive ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale s'assure que le gouvernement continue d'accorder, à la Régie de l'énergie, toute l'indépendance nécessaire à la mise en oeuvre de sa loi constitutive.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 199 du Règlement, le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Normandeau et sur l'amendement de M. Brassard sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. Brouillet, vice-président, prend en délibéré.

Après avoir entendu des remarques de part et d'autre et une fois le débat terminé, M. Brouillet, vice-président, rend la décision suivante sur la recevabilité de la motion d'amendement de M. Brassard, leader du gouvernement :

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement est irrecevable parce qu'elle va à l'encontre du principe de la motion de fond.

M. Brouillet, vice-président, met aux voix la motion de Mme Normandeau ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

---

À 12 h 02, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

19 mai 1999

---

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de documents**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Houda-Pepin (La Pinière) dépose :

Le rapport de la mission d'observation électorale de la Francophonie pour les élections législatives du 30 mars 1999, que la députée a effectuée au Bénin à titre de représentante de la Région Amérique de l'APF.

(Dépôt n° 319-19990519)

#### **Dépôts de rapports de commissions**

Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 13 mai 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 15      Loi modifiant la Loi sur le régime des eaux – Rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 320-19990519)

M. Rioux (Matane), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 18 mai 1999, a étudié en détail le projet de

*19 mai 1999*

---

loi :

n° 6 Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec – Rapporté avec des amendements.  
(Dépôt n° 321-19990519)

---

M. Williams (Nelligan), à titre de vice-président, dépose :

Les rapports de la Commission des finances publiques qui, le 18 mai, a étudié en détail les projets de loi :

n° 2 Loi sur la réforme de la comptabilité gouvernementale – Rapporté sans amendement.  
(Dépôt n° 322-19990519)

n° 9 Loi sur Financement-Québec – Rapporté avec des amendements.  
(Dépôt n° 323-19990519)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Landry, ministre du Revenu, dépose :

Un document sur la suspension des 16 contrats en informatique, au ministère du Revenu, faisant état de ceux qui pourront être relancés et ceux dont la suspension est toujours maintenue.

(Dépôt n° 324-19990519)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Bordeleau (Acadie) dépose :

La liste des groupes et des représentants ayant demandé sans succès une consultation publique sur le régime d'assurance automobile (projet de loi n° 24).

19 mai 1999

---

(Dépôt n° 325-19990519)

### **Votes reportés**

L'Assemblée procède au vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance de ce jour, sur la motion présentée par Mme Normandeau (Bonaventure). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale s'assure que le gouvernement du Québec donne dans les faits, à la Régie de l'énergie, toute l'indépendance nécessaire à l'exercice de son mandat initial.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 23 en annexe)

Pour: **37** Contre: **58** Abstention: **0**

### **Motions sans préavis**

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Semaine des centres de la petite enfance et des services de garde en milieu scolaire qui se tient du 16 au 22 mai.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de l'arbre et des forêts qui se

19 mai 1999

---

déroule du 16 au 22 mai 1999 sous le thème de la forêt « Au coeur de nos vies ».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Dumont (Rivière-du-Loup) présente une motion concernant l'adoption du principe du projet de loi n° 190, Loi modifiant le Code du travail et la Loi sur les normes du travail; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux en matière d'accès au dossier de l'utilisateur;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières relativement à la sécurisation du réseau de transport et de distribution d'Hydro-Québec dans les régions touchées par la tempête de verglas de janvier 1998;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi modifiant le Code civil en matière de nom et de registre de l'état civil.

---

M. Brouillet, vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira d'abord pour poursuivre l'audition du sous-ministre de la Santé et des Services sociaux sur les « services préhospitaliers d'urgence au Québec », conformément à la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*; puis elle procédera à la

*19 mai 1999*

---

vérification des engagements financiers du ministère des Transports contenus dans les listes des mois d'avril 1997 à mars 1999.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 4, Loi sur Immobilière SHQ, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 4 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 4 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

---

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 32, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 32 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 32 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 38, Loi modifiant le Code civil relativement à la publication de certains droits au moyen d'avis, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 38 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 38 est

19 mai 1999

---

renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 20 mai 1999, sur une question adressée par M. Bordeleau (Acadie) à M. Chevrette, ministre des Transports, concernant la tenue d'audiences publiques en commission parlementaire sur le projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives.

*Adoption du principe*

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 37, Loi modifiant le Code de procédure pénale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 37 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 37 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 25, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction.

Après débat, le rapport est adopté.

---

À 17 h 09, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 20 mai 1999, à 10 heures.

19 mai 1999

---

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**  
**ANNEXE**

**Votes par appel nominal**

Sur la motion de Mme Normandeau (Bonaventure) débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 23)

**POUR - 37**

Beauchamp	Després	Lamquin-Éthier	Normandeau
Bélangier	Dumont	Leblanc	Ouimet
Bordeleau	Dupuis	Loiselle	Paradis
Bourbeau	Fournier	Maciocia	Pelletier
Brodeur	Gautrin	MacMillan	<i>(Chapleau)</i>
Chagnon	Gobé	Marcoux	Poulin
Cholette	Houda-Pepin	Marsan	Sirros
Copeman	Jérôme-Forget	Middlemiss	Tranchemontagne
Cusano	Kelley	Mulcair	Williams
Delisle	Lamoureux		

**CONTRE - 58**

Arseneau	Blanchet	<i>(La Peltrie)</i>	Kieffer
Baril	Boisclair	Cousineau	Labbé
<i>(Arthabaska)</i>	Boulerice	Désilets	Landry
Baril	Boulianne	Deslières	Laprise
<i>(Berthier)</i>	Brassard	Dion	Leduc
Beaudoin	Caron	Dionne-Marsolais	Léger
Beaumier	Carrier-Perreault	Duguay	Lelièvre
Bédard	Charest	Facal	Lemieux
Bégin	<i>(Rimouski)</i>	Gagnon	Léonard
Bergeron	Chevrette	Gendron	Maltais
Bertrand	Cliche	Geoffrion	Marois
<i>(Charlevoix)</i>	Côté	Goupil	Ménard
Bertrand	<i>(Dubuc)</i>	Harel	Papineau
<i>(Portneuf)</i>	Côté	Jolivet	Paquin

*19 mai 1999*

---

Paré  
Payne  
Pelletier  
*(Abitibi-Est)*  
Rioux  
Robert  
Rochon  
St-André  
Trudel  
Vermette

*19 mai 1999*

---

**ABSTENTION - 0**